

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Permis d'urbanisme et de modification de voiries

PROJET DE CATÉGORIE B (Projet avec étude d'incidences sur l'environnement)

Les Collèges communaux de Pont-à-Celles, Charleroi et Courcelles portent à la connaissance de la population qu'en vertu du Code du Développement Territorial, une demande de permis d'urbanisme et une demande de modification de voirie ont été introduites. Ces demandes sont accompagnées d'une étude des incidences.

Le demandeur est la DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE CHARLEROI (SPW), rue de Marcinelle, 88 à 6000 CHARLEROI.

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle écluse (à côté de l'écluse existante de Viesville) ainsi que l'agrandissement du bassin de virement. Le terrain concerné est situé rue du Viaduc à 6230 Viesville (Canal Charleroi-Bruxelles) et est cadastré Pont-à-Celles(7) section B n°99/2, n°37L, n°303/3, n°293A et n°125R3.

La demande est visée aux articles D.IV.41 et R.IV.40-1, §1<sup>er</sup>, 7° du CoDT, renvoyant au décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

La demande est dérogoatoire au plan de secteur (projet situé en zone d'espaces verts et en zone d'activité économique mixte).

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture et fin de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête
Pour la Commune de Pont-à-Celles : Le mercredi 20 juillet 2022	Du lundi 25 juillet 2022 au mercredi 14 septembre 2022	Administration communale Service Cadre de vie Place communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles Le mercredi 14 septembre 2022 à 10h00
Pour la Commune de Charleroi : Le mercredi 20 juillet 2022	Du lundi 25 juillet 2022 au mercredi 14 septembre 2022	Administration communale Service Urbanisme Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly Le mercredi 14 septembre 2022 à 10h00
Pour la Commune de Courcelles : Le mercredi 20 juillet 2022	Du lundi 25 juillet 2022 au mercredi 14 septembre 2022	Administration communale Service Environnement Rue Jean Jaurès 2 à 6180 Courcelles Le mercredi 14 septembre 2022 à 10h00

**L'enquête publique se déroule donc du 25 juillet au 14 septembre 2022. Elle est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août.**

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'enquête (suspension entre le 16 juillet et le 15 août) :

- Pour Pont-à-Celles :
  - Dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 Pont-à-Celles.
  - Chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou le samedi de 9h30 à 11h30 (sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Urbanisme) au 071/84.90.65.
- Pour Charleroi :
  - Dans les locaux du service Urbanisme, Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly.
  - Les jours ouvrables uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be). Une seule personne sera invitée à se présenter lors du rendez-vous fixé (port du masque recommandé). Veuillez signaler votre présence à l'accueil lors de votre arrivée.
- Pour Courcelles :
  - Chaque jour ouvrable entre 08h30 et 12h et entre 13h30 et 16h uniquement sur rendez-vous pris au 071/46.69.03 ou au 071/46.69.75 ou le samedi matin sur rendez-vous pris au maximum le mercredi qui précède avant 16h.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire à l'attention du Collège communal :

- Pour Pont-à-Celles : Administration communale de Pont-à-Celles, Service Cadre de Vie, Place communale 22 à PONT-A-CELLES. L'enveloppe ou le courrier portera la mention PU/2022/3.
- Pour Charleroi : Collège communal de Charleroi - Hôtel de Ville de Charleroi, Service Urbanisme, Place Charles II 14-15 à 6000 Charleroi. L'enveloppe ou le courrier portera la mention CPURB/2022/0563.
- Pour Courcelles : Administration communale de Courcelles, Service Urbanisme, Rue Jean Jaurès 2 à 6180 Courcelles. L'enveloppe ou le courrier portera la mention : au niveau environnement : ENV/ED/PURB/SPW-ECLUSE-VIESVILLE/2022-7-940 et au niveau urbanisme PU/2022/25.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la période de l'enquête publique (suspension entre le 16 juillet et le 15 août) sur rendez-vous :

- Pour Pont-à-Celles : auprès du Service Cadre de Vie (Madame Adélaïde CAMBIER - Madame Laura GOLARD - Tél : 071/84.90.65) de l'Administration Communale de Pont-à-Celles ou lors de la séance de clôture de l'enquête.
- Pour Charleroi : auprès du Service Urbanisme (sur rendez-vous auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE - tél : 071/86.39.86) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.
- Pour Courcelles : auprès du Service Environnement Administration communale rue Jean Jaurès 2 à 6180 Courcelles ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis d'urbanisme faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire délégué. Le Conseil communal de Pont-à-Celles est compétent pour prendre la décision en qui concerne la demande de modification de voirie

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de :

- L'auteur de projet : Monsieur Robin DUBUCQ de préférence par courriel à [rdubucq@greisch.com](mailto:rdubucq@greisch.com) ou au 04/364.11.53.
- Pour la Commune de Pont-à-Celles, la Conseillère en Environnement : Mme Julie RENIERS Service Cadre de vie Place communale 22 à 6230 Pont-à-Celles (071/84.90.62 ou 63).
- Pour la Ville de Charleroi :
  - o l'agent traitant du dossier : Madame Ornella CHIARAVALLE (tél : 071/86.39.86, [permisurbansime@Charleroi.be](mailto:permisurbansime@Charleroi.be)), service Urbanisme, Maison Communale annexe, Place Jules Destrée à 6060 Gilly.
  - o la Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme : Ville de Charleroi, Madame Céline BAILY, Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 Gilly (071/86.40.49).
- Pour la Commune de Courcelles, le Conseiller en Environnement : Monsieur Emmanuel DECELLE Service Environnement rue Jean Jaurès 2 à 6180 Courcelles (071/46.69.03).

A Pont-à-Celles, le 11 juillet 2022.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. TAVIER